

En résumé, la P'tite Vadrouille, c'est :

Un service **gratuit** et **itinérant**, à destination :

- ➔ Des parents et futurs parents
- ➔ Des assistantes maternelles
- ➔ De toute personne intéressée par les métiers de la Petite Enfance

Votre contact

Anaïs CHAMBERLAIN

Animatrice du RPE

03 87 01 17 88 - 06 26 74 03 71

rpe@cc-saulnois.fr

[@rpe.lapetitevadrouille](https://www.facebook.com/rpe.lapetitevadrouille)

www.cc-saulnois.fr

Nos partenaires :



santé
famille
retraite
services

Moselle
L'Eurodépartement

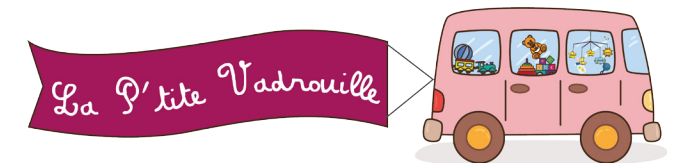


Pajemploi
Un service des Urssaf



Ne pas jeter sur la voie publique

CHARTRE DU R.P.E. La P'tite Vadrouille



R elais P etite E nfançe
de la Communauté de Communes du **Saulnois**

Préambule

Créé en novembre 2017, par la Communauté de Communes du Saulnois, le Relais Petite Enfance (RPE) nommé La P'tite Vadrouille, est un service itinérant, neutre et gratuit sur le territoire.

Ce service est soutenu financièrement et techniquement par la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle et le Département de la Moselle.

Ses missions font référence à la circulaire n°2021-014 de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF).

Après 5 ans d'ouverture, la rédaction de cette charte intervient afin de vous éclairer sur le fonctionnement et l'utilisation du service. Sa construction fait suite à un questionnaire envoyé par mail à l'ensemble des assistantes maternelles du territoire et à une réunion d'échanges sur ce thème.

Les missions du R.P.E.

- Informer et accompagner les parents et futurs parents dans la recherche d'un mode d'accueil sur le territoire,
- Promouvoir le métier d'assistante maternelle,
- Accompagner la professionnalisation des assistantes maternelles du territoire en facilitant leur accès à la formation continue, et leur possible évolution professionnelle,
- Accompagner au quotidien les professionnelles de l'accueil individuel (écoute pédagogique, employabilité, posture professionnelle, droit du travail de 1^{er} niveau...),
- Proposer des temps de rencontres avec l'objectif de créer du lien (soirées thématiques, matinées d'éveils, analyse de la pratique professionnelle...)



Les matinées d'éveil



Les **matinées d'éveils** offrent un **temps d'accueil collectif** à destination des **familles et des professionnelles** de l'accueil de la petite enfance. Elles se déroulent dans des lieux choisis sur le territoire : périscolaires, médiathèques, salle polyvalente grâce à une convention de mise à disposition approuvée par la Protection Maternelle et Infantile de la Moselle.

► OBJECTIFS

Favoriser les rencontres, les échanges, rompre l'isolement, partager autour des pratiques éducatives, tout en favorisant le développement et la socialisation de l'enfant.

► LES GRANDS PRINCIPES À RESPECTER

Ces temps collectifs nécessitent des règles, afin que chacun puisse passer un bon moment.



- ➔ La participation à ces temps d'éveil est possible uniquement **sur inscription**, permettant à l'animatrice d'adapter son action au nombre et à l'âge des enfants accueillis.
- ➔ Les arrivées et départs peuvent se faire **à tous moments de la matinée** afin de respecter les besoins et le rythme de chacun.
- ➔ Chaque matinée est **ritualisée** afin d'offrir une sécurité affective à l'enfant lors de sa venue.

➔ L'**adulte accompagnateur** reste **responsable** de l'enfant qu'il accompagne tout au long des ateliers d'éveil. Pour les **assistantes maternelles**, une **autorisation** devra être signée par le parent employeur, ainsi qu'un document autorisant ou non le droit à l'image.

➔ Toutes les activités proposées lors des matinées d'éveil sont proposées à l'enfant sans lui imposer d'y participer.

➔ L'adulte quant à lui n'a nul besoin de faire à la place de l'enfant. Aucun rendu n'est attendu lors de cette matinée d'éveil, seule l'expérience, la découverte et le plaisir qu'il en ressort est important.

➔ Lors de ces temps collectifs, chacun veille au **respect de la vie privée** et fait preuve de **discrétion** professionnelle et de **bienveillance** envers les enfants, leurs parents et entre collègues.

➔ Il est demandé de respecter la posture de chaque adulte et se montrer **bienveillant** les uns envers les autres.

➔ Les pratiques et méthodes éducatives de chacun sont respectées, néanmoins faire usage d'une **éducation bienveillante** et **respectueuse** est une nécessité.

➔ **Aucun jugement** ne sera formulé et les stéréotypes sont à proscrire. Le choix des jeux et jouets fait par l'animatrice est pensé et réfléchi en ce sens.

➔ Toute prise de photos nécessite de s'assurer de l'autorisation de la part des autres adultes participants et pouvant apparaître sur les images prises.



La formation continue

L'analyse de la pratique professionnelle (APP)



Les assistantes maternelles peuvent bénéficier de formations dans le cadre de la **formation continue**. Ces formations leur permettent de consolider et enrichir leurs connaissances, d'**approfondir leurs pratiques professionnelles** et de développer de **nouveaux savoir-faire**.

L'**analyse de la pratique** est un moment de **réflexion partagée** qui permet d'appréhender vos situations de travail avec plus de recul et/ou un positionnement professionnel. Ce temps d'échanges bienveillant permet également d'approfondir des thèmes spécifiques dans l'objectif d'**enrichir votre pratique professionnelle**.



Les lieux de formation sont pensés et réfléchis selon la disponibilité des salles proposées par les municipalités et l'aspect central pour les assistants maternels participants. Le RPE intervient en tant que facilitateur de l'accès aux formations (organisation, centralisation et envoi des dossiers, ...).

► LES GRANDS PRINCIPES À RESPECTER



➔ En amont de la formation, il est demandé de **retourner dans les délais votre dossier d'inscription** au RPE.

➔ Durant la formation ou l'APP, il conviendra de se montrer **bienveillante** les unes envers les autres, laisser la place à chacune et être attentive à la bonne entente du groupe (laisser la parole à chacune...).

➔ Pour l'APP, il est nécessaire de **s'engager** à participer à l'ensemble des séances afin de permettre la progression du groupe et trouver les ressources qui accompagneront votre parcours.

➔ Faire preuve de **discrétion professionnelle** durant les échanges.

L'accompagnement de l'animatrice



Le RPE est un **service itinérant** qui peut venir au plus proche de vous à travers des mises à disposition de bureaux dans les Mairies du territoire pour toute demande de rendez-vous.

Sous réserve de ses disponibilités (horaires, animations, congés...), l'animatrice reste à votre disposition pour **vous accompagner et vous orienter vers les partenaires et instances adaptées**, si cela est nécessaire. Elle adopte une totale **neutralité** envers le parent-employeur et l'assistant e maternelle.

Afin de garantir une veille juridique et un échange de pratique, l'animatrice participe chaque premier mardi du mois aux rencontres avec l'ensemble des RPE de Moselle.

► UNE NÉCESSAIRE MISE À JOUR DE VOS DISPONIBILITÉS

Pour renforcer l'attractivité de votre profession, il est indispensable de **mettre à jour régulièrement vos disponibilités**, pour permettre au RPE de donner des informations justes aux parents en recherche d'un mode d'accueil, tout comme les saisir sur le site de la Caisse d'Allocation Familiale « monenfant.fr »